

Le 23 mars 2020

Au : Premier Ministre du Canada, Premiers Ministres provinciaux et territoriaux, Ministres de la Santé, Présidents des Universités et Doyens des écoles de médecine au Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, le Conseil des Médecins de famille du Canada, les Administrateurs en chef de la santé publique au Canada et dans les provinces et territoires

Cc: principaux médias d'information à travers le Canada

**OBJET: Augmenter le financement de la résidence médicale et réduire, dans les plus brefs délais, les obstacles à l'octroi de licences médicales pour lutter contre le COVID-19**

Grâce à un solide leadership, nous pouvons agir rapidement pour aider le système de santé canadien à répondre à l'escalade de la crise COVID-19 et pour renforcer notre système de santé pour l'avenir. Le Canada compte plus de 2 000 diplômés en médecine qui ont obtenu leur diplôme d'une faculté de médecine canadienne ou d'une faculté de médecine internationale (dont beaucoup sont des médecins pleinement qualifiés dans leur pays d'origine). Ces médecins ont réussi les examens du Conseil médical du Canada qui prouvent qu'ils ont les connaissances et les compétences pour prendre des décisions médicales et les habiletés cliniques d'un diplômé en médecine du Canada. Ces diplômés n'ont pas reçu de postes de résidence en 2020 et sont disponibles dès maintenant pour combler des postes de formation post-universitaire en tant que résidents en médecine. Certains sont bilingues et pourraient très bien servir la population francophone du Québec et ailleurs au pays. Nous avons également de nombreux Canadiens qui pourraient exercer au Canada après avoir étudié à l'étranger et travaillé comme médecins agréés dans d'autres pays. Nous devons éliminer les obstacles à leur enregistrement, tout en faisant preuve de prudence au niveau de la sécurité de leurs patients. Voici comment nous pouvons immédiatement admettre plus de médecins qualifiés dans le système de santé canadien:

- Augmenter les postes de résidence médicale de première année.

- o Publier immédiatement un jumelage spécial CaRMS pour augmenter le nombre de postes de résidence PGY-1 aux diplômés des programmes internationaux de médecine.
- o N'autoriser, dès maintenant, aucun nouveau stagiaire étranger au Canada.
- o Financer de nouveaux postes de résidence PGY-1 pour ces citoyens canadiens et résidents permanents et ce, à partir de fonds fédéraux et provinciaux d'urgence, pour (1) remplacer les stagiaires détenant un visa PGY-1 qui ne pourront plus entrer en toute sécurité au Canada pour leur poste de résidence, et (2) augmenter le nombre de postes de résidence PGY-1 actuellement financés par les provinces.
  - Augmenter l'inscription des médecins immigrants.
- o Collaborer avec les collèges provinciaux de médecins et de chirurgiens pour accorder des licences provisoires aux médecins immigrants pleinement qualifiés dans leur pays d'origine.
  - Ramener au Canada des médecins canadiens pleinement qualifiés.
- o Travailler avec les collèges provinciaux de médecins et de chirurgiens pour ramener les médecins canadiens exerçant actuellement dans des juridictions reconnues, y compris le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Australie et les États-Unis, en supprimant les obstacles à l'inscription, en particulier en médecine familiale, en médecine interne et en médecine d'urgence, ces spécialisations étant taxées au maximum en raison de la pandémie de COVID.

Cordialement,

Rosemary Pawliuk

Présidente de la Society of Canadian Medical Students Abroad (Société pour les Canadiens qui étudient la médecine à l'étranger)

Tel : (604)541-4747

Courriel : [socasma@outlook.com](mailto:socasma@outlook.com)

Site web : [www.socasma.com](http://www.socasma.com)

Pour les médias francophones : Carole Lafrenière (613) 807-0776